

REPUBLIQUE FRANCAISE



MARENNES, le 25 mars 2026

Madame ROCHER Marie  
9 impasse Claude Monet  
69150 Décines-Charpieu

Réf : DP 0692812500062  
2026-082

Madame,

Vous avez déposé, le 10/11/2025, une demande de déclaration préalable de travaux, enregistrée sous le numéro DP n°0692812500062.

Par courrier en date du 19/11/2025, transmis via la plateforme SVE le 25/11/2025, des pièces et informations complémentaires nécessaires à l'instruction de votre dossier vous ont été demandées.

Des pièces complémentaires ont été reçues en mairie le 30/01/2026, toutefois la pièce DPC3 plan de coupe qui était à modifier par courrier du 17/02/2026 transmis via la plateforme le 18/02/2026, n'a pas été fournie.

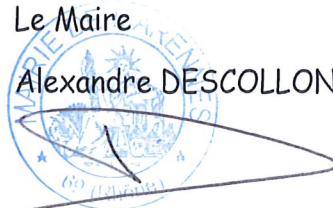
De plus les pièces demandées dans le courrier en date du 26/02/2026, transmis le 27/02/2026 via la plateforme suite à l'avis défavorable de la CCPO n'ont pas été fournies.

La totalité des pièces n'ayant pas été déposées dans le délai imparti de 3 mois, défini par l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, je vous informe, par la présente, que votre demande de déclaration préalable de travaux fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Alexandre DESCOLLONGES



MAIRIE DE MARENNES - 69970

167 Rue centrale - ☎ 04 78 96 03 40 - Mail : contact@marennnes.net



Saint Symphorien d'Ozon

Le 18/02/2026

Mairie de Marennes  
Service urbanisme  
167 rue Centrale  
69970 Marennes

Affaire suivie par :  
Nicolas MARTINON  
Responsable Pôle Technique  
[nmartinon@pays-ozon.com](mailto:nmartinon@pays-ozon.com)

Nos Réfs. : 2026CCPOMAR013

Objet : DP 069 281 25 00062 – ROCHER Marie – 407 Chemin du Poizat à MARENNES

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la communauté de Communes du Pays de l'Ozon, au titre de l'article R 423-53 du code de l'urbanisme, concernant la déclaration préalable référencée en objet.

Au vu du dossier que vous nous avez adressé, je vous informe que nous émettons un avis défavorable quant au projet :

- Le pétitionnaire devra faire une demande d'arrêté d'alignement afin de connaître le positionnement de la limite domaine public / domaine privé avant de débiter ses travaux,
- La parcelle est concernée par un emplacement réservé V 13 : Elargissement voirie 8 mètres.
- L'accès projeté ne respecte pas les prescriptions techniques réglementaires suivantes :
- le portail devra être positionné en recul de 5m (distance mesurée à la perpendiculaire depuis la limite de propriété)
- Les 5 premiers mètres de l'accès devront comporter une pente de 2%, orientée vers la voie publique.
- L'accès créé devra comporter des pans coupés de 3mx3m à 45°, depuis l'emplacement futur du portail jusqu'à la limite du domaine public, afin de permettre d'améliorer la visibilité des riverains souhaitant s'engager sur la voie publique.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre BALLELIO  
Le Président



**Madame, Monsieur,**  
**Demandeur de permis de construire**

Objet : Demande de création d'une entrée charretière ou d'alignement sur une voie communautaire

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer en mairie un dossier de demande de permis de construire ou de déclaration préalable. A ce titre, vous êtes susceptible d'avoir à effectuer des modifications sur, ou aux abords du domaine public, pour pouvoir accéder à la construction que vous envisagez ou encore clore votre terrain.

Je vous informe que toute modification apportée au domaine public devra préalablement faire l'objet d'une permission de voirie délivrée par la communauté de communes, gestionnaire de la voie. Ce document nous permettra de porter à votre connaissance l'ensemble des détails de réalisation des travaux. Pour obtenir ladite permission, vous trouverez ci-joint un formulaire de demande de création d'un accès sur le domaine public. Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir dument complété et signé.

Par ailleurs, l'implantation de votre clôture devra être réalisée au vue d'un arrêté individuel d'alignement par lequel le gestionnaire de la voie, vous précisera l'alignement effectif de la limite du domaine public. Vous trouverez aussi jointe à la présente un formulaire de demande d'alignement à nous renvoyer complété.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
Le Vice-président délégué à la Voirie  
Timotéo ABELLAN



## DEMANDE D'ARRÊTÉ INDIVIDUEL D'ALIGNEMENT Article L112-1 du Code de la Voirie Routière

JE SOUSSIGNE(E) \_\_\_\_\_

DEMEURANT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TELEPHONE PERSONNEL \_\_\_\_\_

TELEPHONE PROFESSIONNEL \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL \_\_\_\_\_

SOLLICITE LA DELIVRANCE D'UN ARRETE INDIVIDUEL D'ALIGNEMENT POUR LA PROPRIETE SITUEE  
A L'ADRESSE SUIVANTE :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SUR LA COMMUNE DE : \_\_\_\_\_

CADASTRE SECTION : \_\_\_\_\_ NUMERO : \_\_\_\_\_

POUR LE COMPTE DE M. ET/OU MME \_\_\_\_\_

DEMEURANT \_\_\_\_\_

FAIT A \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE

## DEMANDE DE CREATION D'ENTREE CHARRETIERE

JE SOUSSIGNE(E) \_\_\_\_\_

DEMEURANT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TELEPHONE PERSONNEL \_\_\_\_\_

TELEPHONE PROFESSIONNEL \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL \_\_\_\_\_

SOLLICITE LA DELIVRANCE D'UN ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR LA CREATION D'UNE ENTREE CHARRETIERE A L'ADRESSE SUIVANTE :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SUR LA COMMUNE DE : \_\_\_\_\_

CADASTRE SECTION : \_\_\_\_\_ NUMERO : \_\_\_\_\_

POUR LE COMPTE DE M. ET/OU MME \_\_\_\_\_

DEMEURANT \_\_\_\_\_

CES TRAVAUX SERONT REALISES PAR L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

DEMEURANT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

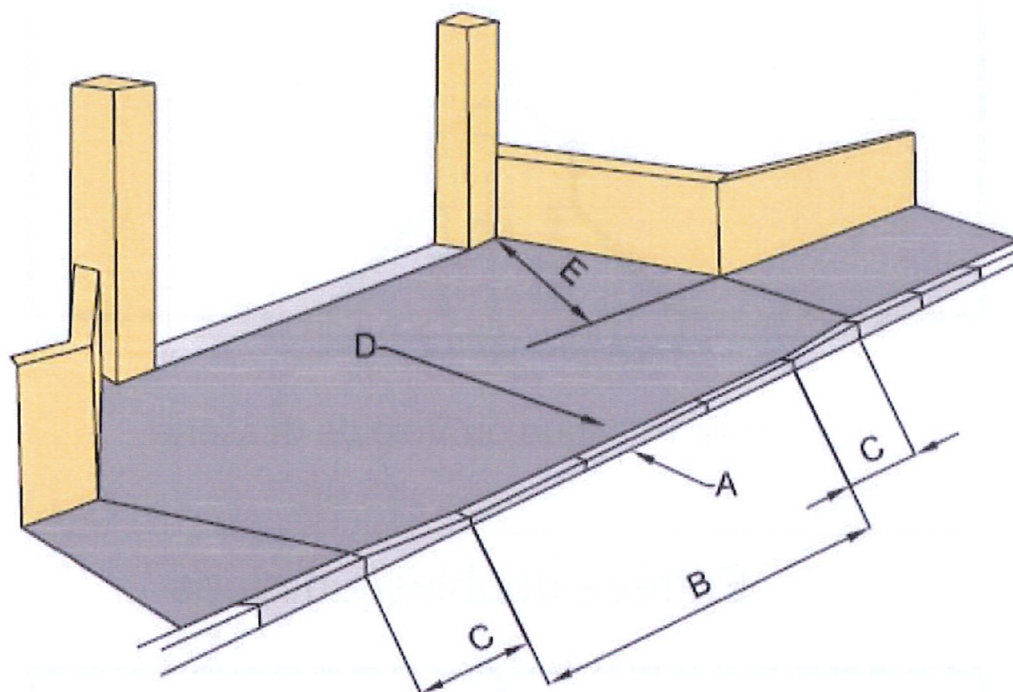
Le soussigné s'engage à effectuer les travaux conformément aux dispositions techniques ci-dessous. Par ailleurs, il s'engage à faire exécuter à ses frais les réfections d'ouvrages existants dégradés consécutivement aux travaux.

Nonobstant le schéma et les indications ci-dessous, l'ensemble des prescriptions relatives à votre permis de construire ou votre déclaration préalable (notamment les retraits de portail) devra impérativement être respecté.

FAIT A \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE



A – La hauteur du seuil sera callée à 10 cm au-dessus du niveau de la chaussée

B- La longueur du bateau ne devra pas excéder 4 mètres

C- Le raccordement entre la partie baissée et le reste du trottoir devra être de 1 m au minimum (pente maximum 8%)

D- La pente dans l'axe du bateau sera au maximum de 2 cm/m

E- Retrait du portail de 5 mètres sauf prescription contraire précisée dans l'arrêté de permis de construire.

La structure du trottoir sera reconstituée à l'existant et en respectant les épaisseurs minimums suivantes :

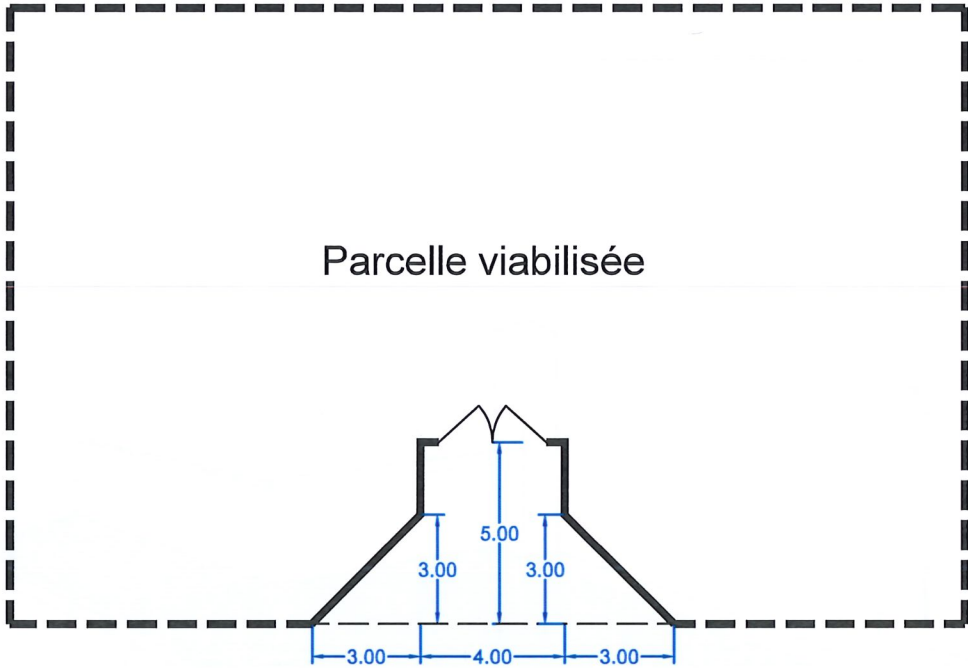
Enrobé 0/6mm – épaisseur 5 cm minimum

Granulat semi concassé 0/20mm – épaisseur 6 cm minimum

Granulat non traité 0/80 mm – épaisseur 24 cm minimum

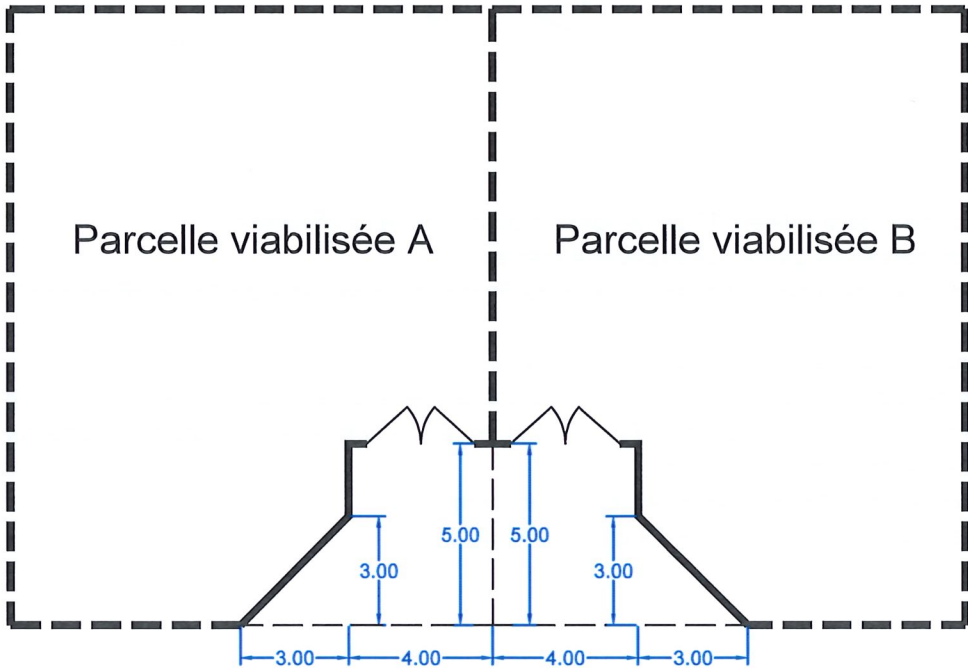
# Schémas des entrées charretières réglementaires

## Entrée unique/indépendante



Voie Publique ou Voie de desserte

## Entrées doubles/jumelées



Voie Publique ou Voie de desserte